

500 patates... Et des clous pour les intermittents, pigistes et cachetiers journaliers !

On est en droit réellement de se demander s'il n'y a pas de discrimination à France Télévisions... Pour contrer une décision injuste, Force Ouvrière lance un appel national aux intermittents du spectacle de France Télévisions : une vérification de l'application des barèmes minimaux.

Quelle bonne nouvelle ! Pour récompenser les salariés des économies réalisées dans notre groupe, la direction vient d'annoncer dans un communiqué envoyé à tous les personnels une prime exceptionnelle de 500 € pour tous y compris les CDD de droit commun... En fait ce qu'il faut lire dans cette déclaration, c'est que tous les salariés ont droit aux 500 patates...sauf les intermittents du spectacle, pigistes et cachetiers journaliers qui eux auront donc droit à des clous !

Alors pourquoi une telle décision ? Dans un relent d'indignation, Force Ouvrière a tenté d'obtenir des premiers éclaircissements concernant cette décision incompréhensible auprès des Ressources Humaines. Pour la direction, « les intermittents du spectacle, pigistes et cachetiers journaliers auraient -au conditionnel, ils n'en sont même pas sûr !- un autre système de rémunération qui ne leur permettent pas de recevoir une prime ! »

Nous avons déjà entendu des arguments bidons, mais celui là, chapeau, c'est le pompon ! Les salariés intermittents sont bien payés en Euro. Ils n'ont pas un système de rémunération différent des autres salariés. Ils ne sont pas payés en rouble, en yen, en oseille, ou en brique... Pour mémoire, les intermittents du spectacle, pigistes et cachetiers journaliers bénéficient comme tous les autres salariés des primes d'intéressement. Alors pourquoi ne pas appliquer les mêmes règles au prorata du temps de présence ?

C'est tellement facile pour la direction de stigmatiser de nouveau ces catégories d'employés qui vivent dans la précarité et dans la peur du lendemain... La promesse d'une prime de 500 € avait été faite pour tous les salariés, sans distinction. Elle vient couronner les efforts fournis par tous dans un contexte de réforme de notre entreprise particulièrement difficile.

.../...

Pour Force Ouvrière, les intermittents du spectacle, pigistes et cachetiers journaliers effectuent comme tous les autres salariés leurs missions avec beaucoup de professionnalisme. Certains d'entre eux ont plusieurs dizaines d'années de présence dans notre entreprise...et attendent toujours d'être régularisés et requalifiés. Ne pas leur accorder cette prime, c'est leur dire : « vous ne faites pas partie de France Télévisions ». Pour nous c'est une exclusion écœurante et injustifiable. Nous rappelons à la direction que les intermittents bénéficient des mêmes Droits et Devoirs que n'importe quel autre salarié. Ils votent aux élections d'entreprise et peuvent même être élus...

C'est donc sur le dos d'une classe de salariés les plus fragiles que la direction de France Télévisions finance sa prime. Et pour cela elle a consciemment choisi de discriminer ceux qui n'ouvrent jamais « leur gueule » de peur de ne plus avoir de contrat : les précaires. Elle aurait pu exclure du champ d'application les Wisigoths, ou les Ostrogoths. Les blonds à taches de rousseurs ou les petits bruns à sandales vertes cela aurait été tout aussi stupide...

Le plus agaçant, c'est de prendre les syndicats pour des « billes ». Nous savons très bien qu'on nous lance un os à ronger pour nous emmener sur d'autres fronts que celui de la négociation de la Convention Collective. Ce sont des tactiques puériles pour disperser nos forces.

Vous vouliez faire des économies ? Et bien vous allez en faire... Puisque les intermittents du spectacle ont un système de rémunération différent, Force Ouvrière se propose de vérifier tous les contrats ! Nos avocats conseils vont pour chaque intermittent, pigiste, cachetier journalier qui le demande analyser si les grilles de salaires minimales ont été respectées conformément à l'accord de décembre 2006. Nous aurons de grandes surprises ! Et bien sûr, Force Ouvrière demandera pour ces salariés la rétroactivité des sommes non perçues qui devraient être bien supérieures... à 500 €

De plus, Force Ouvrière analyse actuellement la possibilité d'un recours pour discrimination au travail. Mais il est encore trop tôt pour dire si une telle action a des chances d'aboutir.

Alors avant d'envenimer la situation, nous demandons à la direction de revoir sa position et d'intégrer tous les salariés pour l'obtention de la prime de 500 €

En tout cas ces 500 patates vont devenir très chaudes pour la direction...et que les clous des intermittents, pigistes et cachetiers journaliers servent à mettre cette décision injuste au pilori.

Le 25 mai 2010